



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20201009-DPCCLLO_2020_246-DE

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 22 mai 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande déposée par la SARL PENE de libérer l'atelier C de la pépinière d'entreprises de Biron, situé 1360 avenue Marcel - zone Naude - ZA Plaine des Bois - 64300 Biron, à compter du 1^{er} octobre 2020.

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la SARL PENE, un avenant n° 3 à la convention d'hébergement et de mise à disposition de moyens du 15 avril 2015 actant la libération de l'atelier C de 132,90 m² de la pépinière d'entreprises de Biron, situé 1360 avenue Marcel - zone Naude - ZA Plaine des Bois - 64300 Biron.

Article 2 : de préciser que l'avenant prendra effet au 1^{er} octobre 2020, sous réserve de fournir une attestation d'assurance pour ledit local.

Article 3 : de fixer, compte-tenu de ces modifications, le nouveau montant du loyer mensuel à 581,99 € HT.

Fait à Mourenx, le 9 octobre 2020.


Patrice LAURENT

